

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
LUNDI 12 JANVIER 2009**

La première réunion du Conseil Municipal de cette année 2009 a eu lieu en la mairie le lundi 12 janvier. La séance de travail était principalement dédiée à la modification des statuts de la Communauté de Communes, pour l'organisation d'un nouveau service périscolaire. La réunion a débuté à 20 heures et fut close à 21h30. Quatorze élus ont pris part aux débats, M. Richard WELKER, conseiller, étant absent et excusé.

**I – APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :**

**Transfert de la compétence relative à la réalisation de prestations de services pour l'organisation et la gestion du service périscolaire les jours d'école, pour le compte des communes intéressées.**

Dans un premier temps, Monsieur le Maire donne lecture de la délibération prise par la Communauté de Communes, dans sa séance du 16 décembre 2008, concernant le périscolaire. Puis, il informe les élus des premières orientations concernant ce nouveau service :

- suppression probable de l'accueil du matin
- augmentation de la participation des parents
- maintien de la confection des repas à Kruth et à Storckensohn

Il présente aussi les chiffres de la fréquentation pour les mois de septembre, octobre, novembre 2008.

Dans un second temps, Monsieur le Maire signale que par courrier du 16 décembre 2008, le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de SAINT-AMARIN l'a saisi d'une modification des statuts de la Communauté de Communes ayant pour effet d'étendre les compétences de la Communauté de Communes.

Cette extension des attributions de la Communauté de Communes entraîne la modification suivante des statuts :

Article 2 : Objet de la Communauté de Communes

- Autres compétences

Après la rubrique « *développement et mise en œuvre d'une politique d'aide et d'animation en faveur de la petite enfance, de la jeunesse, des personnes âgées et des publics défavorisés* », il est inscrit un nouvel alinéa ainsi rédigé :

- **«Réalisation de prestation de services pour l'organisation et la gestion du périscolaire les jours d'école, pour le compte des communes membres intéressées»**

**Le Conseil Municipal,**

- **après avoir pris connaissance de la lettre de Monsieur le Président de la Communauté de Communes,**
- **après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.5211-17

**DECIDE** à l'unanimité des présents d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes telle qu'elle est proposée par le Président.

**II – DIVERS**

1. Bûcher de la Saint-Jean 2009

En date du 10 janvier 2009, les conscrits de la classe 1991-2011 ont fait acte de candidature pour la construction du bûcher de la Saint-Jean. Les jeunes sont au nombre de 7 : 2 garçons et 5 filles. La Présidente de la classe est Aline ARNOLD.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord à cette réalisation sous réserve que les conscrits-constructeurs acceptent toutes les clauses de la charte qui est en vigueur dans la commune depuis plusieurs années.

La crémation du bûcher aura lieu le samedi 27 juin 2009, à 23 heures.

Dès signature de la charte par les conscrits et dépôt du chèque de caution, ordre de service sera donné à l'ONF pour fournir le bois nécessaire à la construction.

2. Sorties de ski scolaire

Monsieur le Maire informe les élus que l'Association des Œuvres Scolaire de la vallée de Saint-Amarin traverse une situation financière difficile. Elle s'est "mise en veille" pour cette année scolaire. Il n'y aura donc ni activités culturelles, ni activités sportives organisées à son initiative.

Se pose le problème des sorties de ski qui étaient partiellement payées par l'AOS. Demande a été faite, par la Directrice de l'Ecole élémentaire, pour un financement communal.

Après discussion et pour ne pas défavoriser les élèves kruthois, les élus décident de prendre en charge quatre sorties d'une demi-journée au Markstein pour un coût maximal de 1016 € (254x4) qui sera inscrit au B.P. 2009, en supplément de la dotation scolaire actuelle.

Les élus demandent qu'aucune somme ne soit versée à l'AOS et souhaitent que la situation de cette association s'assainisse au plus vite.

### 3. Course de ski "Grand Prix de Kruth"

Cette course, inscrite à la coupe des Vosges, masters, se déroulera au Markstein le vendredi 6 février 2009. Suite à une demande émanant du ski-club Kruth qui en est l'organisateur, les élus acceptent d'offrir deux coupes qui récompenseront la première dame et le premier homme du classement général.

### 4. Commission intercommunale pour l'accessibilité

La loi du 11 février 2005, dite "loi handicap" a instauré une commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées. Compte-tenu que les compétences «Aménagement du Territoire» et «Transport» sont du ressort de la Communauté de Communes, c'est cette dernière qui aura à gérer ce dossier.

Il s'agira donc d'une commission intercommunale dans laquelle siègera un élu de chaque village. Jean-Paul HALLER, a été proposé à ce poste, est élu à bulletin secret, avec 13 voix et une abstention.

Cette commission aura à organiser un état des lieux pour tous les bâtiments recevant du public. Ce document devra préconiser les aménagements, travaux à réaliser afin que les locaux soient accessibles à compter de 2015. Le diagnostic devra être fait pour 2011.

## **III – COMMUNICATIONS**

### Devenir de la 2<sup>ème</sup> classe maternelle

Les élus prennent connaissance du courrier qui a été adressé à Madame l'Inspectrice d'Académie, Directrice des Services Départementaux de l'Education Nationale du Haut-Rhin. Il lui est demandé de maintenir la seconde classe maternelle qui est indispensable pour un développement intellectuel harmonieux des enfants du village.

### Parc d'éoliennes

La société Direct Energie de Paris, spécialisée dans la production électrique d'origine renouvelable, et aussi dans la création de parcs d'éoliennes, a pris contact avec la commune. Une étude portant sur le département du Haut-rhin fait apparaître que Kruth posséderait des zones favorables à l'implantation d'éoliennes. Sans préjuger de la suite qui sera réservée à ce dossier, Monsieur le Maire est habilité à demander des informations complémentaires.

### Embauche

Pour remplacer Eliane MAEDER, partie à la retraite, c'est Mme Anne-Marie ARNOLD – STAHL, demeurant 6 rue de la Thur qui a été embauchée, à compter du lundi 5 janvier 2009, comme adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps non-complet (22h par semaine). Elle sera stagiaire durant une année, conformément aux règles de la Fonction Publique Territoriale.

## Aménagement du lac de Kruth-Wildenstein

Le projet global, élaboré par le Syndicat Mixte de Kruth-Wildenstein est présenté aux élus, avec les trois composantes qui y sont explicitées :

- périmètre concerné
- constats
- projet d'aménagement

Il s'agit d'une réflexion qui a pour objet de concilier trois impératifs : hydraulique, paysage, touristique.

Dans ce cadre-là, les travaux 2009 sont plus particulièrement décrits :

- renaturation d'une partie du grand parking afin de retrouver le profil naturel des prés et du ruisseau
- création, en rive gauche, d'une voie multi-activité de 3,5m, ce qui permettra ultérieurement de faire le tour du lac en site propre
- recréation du cône de déjection de la cascade du Bockloch qui avait été abîmé lors de la création de la route du contournement.

Il est probable qu'une nouvelle séance, avant celle prévue le vendredi 13 février 2009, soit nécessaire pour le dossier «Périscolaire»